



PASSEPORT DE VIE



DON D'ORGANES

LA VIE CONTINUE



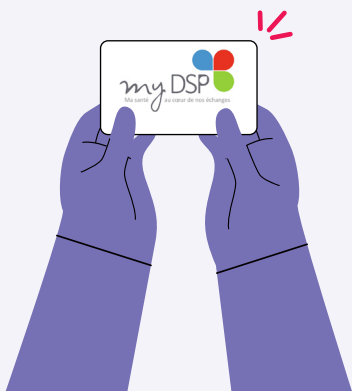
ÊTRE DONNEUR D'ORGANES, C'EST SAUVER DES VIES

Le don d'organes, une question vitale

De nombreuses personnes, hommes, femmes, enfants, jeunes ou moins jeunes, sont atteintes de maladies pour lesquelles il n'existe pas encore de traitements efficaces permettant de les guérir. Au stade terminal, quand ces maladies affectent des organes vitaux comme le cœur, les poumons, le foie, les reins, le pancréas ou les intestins, la vie n'est plus possible et ces personnes peuvent en mourir. Le seul moyen pour sauver la personne atteinte consiste à remplacer l'organe malade par un organe sain provenant d'une tierce personne qui vient de décéder. C'est la transplantation d'organes.

Qui est donneur d'organes?

La loi luxembourgeoise du 25 novembre 1982 prévoit le « consentement présumé » : chacun d'entre nous est considéré comme donneur potentiel à moins de s'y être opposé de son vivant par écrit. Le consentement présumé figure dans le **Dossier de Soins Partagé (DSP)** et peut être modifié à tout moment par la personne concernée. En pratique, l'équipe médicale en charge du donneur potentiel, s'efforce de recueillir la position du donneur vis-à-vis du don d'organes auprès de ses proches. **D'où l'importance d'exprimer sa position, de la notifier dans votre DSP et d'adopter le Passeport de vie !**



Pourquoi donner ?

Le besoin en greffons ne cesse de croître, mais le nombre de prélèvements ne suffit pas à le couvrir. Puisque la transplantation d'organes et la prise en charge post-greffe sont de mieux en mieux maîtrisées, c'est actuellement la pénurie d'organes qui constitue le frein majeur à la transplantation.



Le don d'organes est un acte ...

Anonyme

La loi garantit l'anonymat du donneur et du receveur.

Gracieux

Toute rémunération en contrepartie d'un ou de plusieurs organes est interdite par la loi.

Généreux et solidaire

Grâce à votre don, vous pouvez sauver des vies.

Comment devenir donneur d'organes ?

Quelque soit votre âge, vous pouvez donner vos organes en cas de décès. Votre décision face au don d'organes est respectable et sera respectée. Que vous soyez pour ou contre, faites connaître votre décision et parlez-en à vos proches.

Vous êtes prêt à franchir le pas ?



Demandez votre « Passeport de vie ».

Vous trouverez dans les pages suivantes toutes les coordonnées et informations nécessaires pour faire votre demande et obtenir votre carte « passeport de vie ». C'est le moyen le plus efficace pour exprimer votre volonté.

dondorganes.lu
santesecu.lu
luxtransplant.lu
protransplant.lu

Parlez-en à vos proches, c'est très important !

La perte d'une personne chère est un moment très difficile et lourd en émotions. Ce sont des situations très difficiles à gérer et souvent inattendues. Sachant que la procédure de transplantation est une course contre la montre, votre décision prise en amont soulagera vos proches. En effet, ils ne devront pas prendre des décisions traumatisantes, et cela facilitera le travail des équipes médicales et soignantes.

Qui est receveur d'organes ?

Le receveur d'organe peut être chacun d'entre nous qui a besoin d'un organe sain pour continuer à vivre. Il n'y a pas d'âge limite pour pouvoir être transplanté. L'éligibilité sur une liste d'attente de transplantation d'un organe dépend de multiples examens préalables auxquels le futur transplanté doit se soumettre.

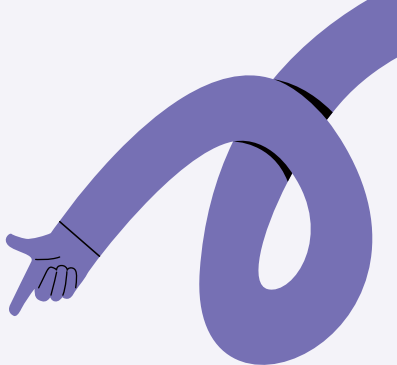
Une fois inscrit sur une liste d'attente de transplantation, l'attente pour la greffe débute. Cette attente peut être longue, parfois trop longue. Chaque année, les dons d'organes permettent de sauver de nombreuses vies – mais beaucoup de personnes attendent encore un organe compatible.

Où trouver plus d'infos sur la transplantation d'organes ?

Pour obtenir plus d'informations sur le processus de transplantation et les critères d'attribution des organes, veuillez scanner le QR-Code ci-dessous. Vous serez redirigé vers le site www.santesecu.lu, où vous trouverez des informations détaillées.

www.santesecu.lu





Pour en savoir plus

Ministère de la santé et de la Sécurité sociale

DIRECTION DE LA SANTÉ

Division de la médecine curative et de la qualité en santé
20, rue de Bitbourg | L-1273 Luxembourg-Hamm
medecine-curative@ms.etat.lu | santesecu.lu |

LUXEMBOURG TRANSPLANT

*Organisme officiel de prélèvement et de transplantation,
affilié à EUROTRANSPLANT*

4 rue Barblé | L-1210 Luxembourg
Tél : 4411-8156 | Fax : 4411-4081
luxtransplant@gmail.com | luxtransplant.lu

PROTRANSPLANT.LU

B.P. 1863 | L-1018 Luxembourg
Tél : 691 53 53 53
info@protransplant.lu | protransplant.lu

DIALYSE PATIENTEN LËTZEBUERG A.S.B.L

P.B. 151 | L-7502 Mersch
Tél: 621 70 33 03
info@dialyse.lu